



N° de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 13 août 2019, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	M. Richard Kirouac	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3		Siège # 4	M. Christian Lupien
Siège # 5	Mme Branda Cotton	Siège # 6	M. Samuel Lanole

Sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire.

Absence : M. Jules Lafleur

M. Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-08-001)

D'adopter l'ordre du jour avec l'enlèvement de la mention « Avis de motion de » au point 7.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-08-002)

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019.

4. Suivi au procès-verbal

Le directeur général Donald Brideau, mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

5. Présentation et adoption des comptes à payer

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES JUILLET 2019 :	14 765,52 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	36 857,78 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	5 341,90 \$
GRAND TOTAL :	56 965,20 \$



N° de résolution
ou annulation

(2019-08-003)

**Il est proposé par : Branda Cotton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

6. Présentation du rapport du maire et celui des comités municipaux

Maire Robert Corriveau : Aucun

Comité des Loisirs : Branda Cotton remercie les gens qui ont participé à la fête de la famille de la fin de semaine passée et un merci spécial aux bénévoles qui ont permis la tenue de la fête.

Comité de Surveillance : Steve Courchesne mentionne que la prochaine rencontre est prévue en septembre.

7. Adoption du règlement no 338-2019-modifiant le règlement 139-2000 autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale par l'extension de la compétence de la Cour Municipale de Drummondville

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Richard Kirouac lors de la séance du 9 juillet 2019;

ATTENDU QUE le projet de modification numéro 3 du règlement numéro 139-2000 a été présenté lors de la séance régulière du 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 10 juillet 2019 résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*;

(2019-08-004)

**Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter et de décréter :

RÈGLEMENT NO 338-2019

Règlement modifiant le règlement numéro 139-2000 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale par l'extension de la compétence de la Cour Municipale de Drummondville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* pour modifier l'entente relative à la cour municipale;

Article 1

La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 2



N° de résolution
ou annotation

Le maire ou à défaut le maire suppléant et la direction générale sont autorisés à signer ladite modification;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

8. Vente de biens de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la mise en vente de biens par lots et que les gens intéressés avaient jusqu'à 13h, le 3 juillet 2019,

CONSIDÉRANT QUE seulement les lots numéros cinq (5), neuf (9) et quatorze (14) ont reçu une offre et que les gens sont venus récupérer leurs lots,

CONSIDÉRANT QU'il reste plusieurs lots de disponibles et un manque d'intérêt pour ces lots,

CONSIDÉRANT QU'il y a des entreprises sans but lucratif qui sont intéressées à venir récupérer les lots restants,

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-08-005)

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à prendre les arrangements avec Entraide Diabète du Québec et la Ressourcerie Transition inc. pour la récupération des biens restants.

QUE les biens qui ne seront pas récupérés par les entreprises pourront être acheminés au dépôt de matériaux secs.

9. Contribution annuelle Croix Rouge Canadienne

**Il est proposé par : Branda Cotton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-08-006)

D'autoriser le paiement de la contribution de 160\$ à la Croix Rouge Canadienne pour l'entente de Services aux sinistrés pour la période de septembre 2019 à août 2020.

10. Colloque de la zone 07 et inscription à une formation

**Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-08-007)

D'autoriser le directeur général Donald Brideau, à assister au colloque de la zone-07-Centre du Québec de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 19 septembre 2019 à Bécancour et de payer les frais d'inscription au coût de 125\$ et de rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

11. Réaffectation budgétaire

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

(2019-08-008)

D'autoriser le directeur général à réaffecter les postes budgétaires selon la liste suivante :

Numéro poste	Description	Augmentation	Diminution
02-120-00-670	Fournitures bureau	290	
02-130-01-419	Archivage – Honoraires professionnels		1250
02-130-00-681	Électricité – bureau	960	
02-320-00-141	Salaires – Officier municipal	10 000	
02-320-00-521	Infrastructures routes - Entretien & réparation		10 000
		11 250	11 250



N° de résolution
ou annulation

12. Analyse d'eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu d'un citoyen une lettre du Centre Intégré Universitaire de Santé et de services Sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec concernant la présence de manganèse et de fer en concentration élevée dans son puits d'alimentation en eau,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service pour faire l'analyse individuelle des puits de la firme Eurofins Environex,

CONSIDÉRANT QUE l'analyse sera sur une base volontaire et que les citoyens assumeront les frais d'analyse et de transport,

CONSIDÉRANT QUE l'offre pourra bénéficier à l'ensemble de la population,

(2019-08-009)

Il est proposé par : Branda Cotton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de la firme Eurofins Environex au coût de 100\$ plus les frais de transports et taxes,

QUE le directeur général commandera des trouses d'échantillonnages pour que les citoyens puissent les récupérer et les retourner au bureau municipal.

QUE le directeur général fasse la promotion et avisera la population au moyen des journaux et du site internet de la municipalité.

13. Location d'une nacelle

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien et de réparation sont requis sur les bâtiments municipaux,

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis sont situés en hauteur,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer que les travaux soient effectués de façon sécuritaire par les employés de la municipalité,

(2019-08-010)

Il est proposé par : Samuel Lanoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'Autoriser la location d'une nacelle de 35 pieds pour une période maximum de 4 semaines chez Location Lamarche à Drummondville au montant de 1 639\$ plus les taxes.

14. Mesurage des boues de fosse septique

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 294-2014 concernant la vidange par mesurage des boues de fosses septiques,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au mesurage de l'écume et des boues de toutes les fosses septiques sur son territoire,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire confier le mesurage à une entreprise se spécialisant dans ce domaine,

(2019-08-011)

Il est proposé par : Branda Cotton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat pour le mesurage de l'écume et des boues de toutes les fosses septiques sur le territoire de la Municipalité, à AGS Environnement au montant de 21.70\$ / fosse plus taxes.

15. Cloche

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire restaurer la cloche de l'ancienne église,



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du carrefour citoyen vont débiter dans la prochaine semaine,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer la cloche de l'ancienne église comme un témoin historique des lieux,

(2019-08-012)

Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat pour la restauration de la cloche de l'ancienne église à Léo Goudreau & Fils au montant de 4 430\$ plus frais de transports et taxes

16. Correspondance

- Communiqué MRC promouvoir livre (site internet municipal)
- Invitation formation AQU
- Colloque pour Rues Principales
- Invitation les jeudis à chanson (municipalité de St-Lucien)

17. Varia

Aucun point d'ajouter au point varia.

18. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.

19. Levée de l'assemblée

(2019-08-013)

Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 h 03

Robert Corriveau
Maire

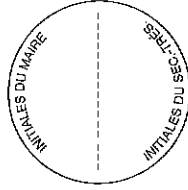
Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou amputation